

# Réglementation des plages

“ / **L'accès de toutes les plages de Bandol est interdit aux chiens, même tenus en laisse. La "Dog Beach" est quant à elle dédiée à cet effet.**

Le camping, le bivouac et le feu sont formellement interdits sur tout le littoral.

Les jeux de ballons sont autorisés seulement sur les terrains prévus à cet effet (beach volley).

## Note d'information à l'attention des usagers des plages de Bandol

Une nouvelle directive de l'Union Européenne sur la qualité des eaux de Baignade demande à tous les états membres d'établir une liste des eaux de baignade avant chaque saison balnéaire, afin qu'une surveillance de la qualité des eaux de baignade soit réalisée.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 septembre 2006 a confié aux communes la réalisation du recensement de ces eaux de baignade.





- ▶ [NOTRE STRUCTURE](#)
- ▶ [ACCUEIL](#)
- ▶ [MENTIONS LÉGALES](#)
- ▶ [PLAN DU SITE](#)
- ▶ [GESTION DES COOKIES](#)

**OFFICE DE TOURISME DE BANDOL CATÉGORIE I**

ALLÉES ALFRED VIVIEN  
83150 BANDOL

HORAIRES D'OUVERTURE :

OCTOBRE À MAI :  
TOUS LES JOURS DE 10 H À 18 H

JUIN À SEPTEMBRE :  
TOUS LES JOURS DE 9 H À 19 H

☎ 04 94 29 41 35

